

=====

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2023.

Le conseil municipal d'AHUN s'est réuni le 12 mai 2023 à la Mairie d'AHUN en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry COTICHE Maire, selon convocation du 04 mai 2023.

ETAIENT PRESENTS : M. COTICHE, M DESLOGES, Mme DEMAY, M BOUDEAU, Mme DUBOUIS, M FOIRET, Mme FAURE, M. CHAUSSECOURTE, M DENIAU,

ETAIENT EXCUSES. Mme ENGUEHARD (pouvoir à Mme DEMAY)

ETAIENT ABSENTS : Mme LAURENT, M. CHARLES, Mme MAZIERE, M CHERRORET, M PACAUD

➤ Monsieur Desloges est élu secrétaire de séance.

1- Validation du Procès-verbal de la séance du 05 avril 2023 :

☞ Le procès-verbal de la dernière séance du 05 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

2- Choix des entreprises – Projet Ages et Vie

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'implantation de la maison intergénérationnelle Ages et Vie sur la parcelle AD 563, un avis d'appel à la concurrence avait été effectuée et l'ouverture des plis réalisé. Il présente le rapport du maître d'œuvre pour les 3 lots.

Ont répondu, suivant les critères, les entreprises suivantes :

Lot n°	Entreprises ayant répondues
1- Terrassements et Voiries	Eurovia TPCRB BTP Trullen TTPM Colas France
2- Réseaux secs et eau potable	Eurovia TPCRB BTP Trullen TTPM
3- Assainissement eaux usées	Eurovia TPCRB BTP Trullen TTPM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit :

Lot n°	Entreprises retenues	Montant HT
1- Terrassements et Voiries	Eurovia	32 548,10 €
2- Réseaux secs et eau potable	BTP Trullen	29 086,00 €
3- Assainissement eaux usées	Eurovia	18 628,36 €

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'établir, signer, mandater tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

☞ Tous pour à l'unanimité

3- Avenant n°1 - Modification du périmètre de la convention initiale avec l'Etablissement Public Foncier de la Nouvelle Aquitaine

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 19 mars 2021, le conseil municipal avait donné son accord pour solliciter l'aide de l'Etablissement Public Foncier de la Nouvelle Aquitaine pour un accompagnement pour le portage foncier des différents projets.

Le projet n°3 visait la restructuration d'un quartier résidentiel à proximité du collège. Cette emprise est constituée d'un parcellaire très morcelé et de petits bâtis dégradés. L'objectif est d'assurer la maîtrise foncière de l'ensemble du périmètre afin d'assurer un remembrement du foncier garantissant la réalisation d'un projet à dominante habitat.

Aussi il convient de prévoir un avenant à la convention opérationnelle visant l'intégration des parcelles AD 330, 331, 335, 337, 338 et 339 au périmètre de réalisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire pour la signature d'un avenant à la convention opérationnelle en intégrant les parcelles AD 330, 331, 335, 337, 338 et 339 et charge ce dernier d'établir tous les documents relatifs au bon déroulement de cette opération.

☞ Tous pour à l'unanimité

4- Prémption de la parcelle AD 534

Monsieur le Maire explique que la parcelle AD 534 ne peut être insérée dans l'avenant car elle ne fait pas partie du périmètre de la convention de l'EPFNA. Il convient néanmoins de préempter sur cette parcelle qui se trouve dans la continuité du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de préempter pour la parcelle AD 534 et charge Monsieur le Maire d'établir tous les documents relatifs à cette opération.

☞ Tous pour à l'unanimité

5- Création de postes administratifs et techniques

Monsieur Philippe BOUDEAU, adjoint en charge du personnel prend la parole et explique l'ensemble des créations de postes suite à la commission du personnel.

La création à compter du 01 septembre 2023 au tableau des emplois et des effectifs d'un emploi permanent à temps complet et non complet comprenant les fonctions suivantes :

Emploi	Temps de travail	Nombre d'agents
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	28	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35	1
Adjoint technique territorial	35	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	28	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	28	1
Agent de maîtrise	35	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide :

La Création des emplois désignés dans le tableau ci-dessus à temps complet et non complet.

Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire de catégorie (A, B ou C) des filières administratives et techniques.

La rémunération sera déterminée en fonction du classement de l'agent (grade et échelon).

- Charge M. le Maire :
 - D'effectuer la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de La Creuse
 - De recruter un fonctionnaire,
 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

☞ Tous pour à l'unanimité

6- Convention d'adhésion au service de médecine agréée avec le CDG23

Monsieur Philippe BOUDEAU, adjoint chargé du personnel prend la parole. Les collectivités doivent répondre aux obligations réglementaires d'examen par des médecins agréés dans le cadre des saisines du conseil médical unique ou dans le cadre du suivi administratif des agents dans un contexte où l'accès aux prestations de médecine agréé se raréfie du fait de départs à la retraite des praticiens libéraux généralistes et spécialistes et des difficultés pour mobiliser les médecins agréés en activité.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé une convention venant préciser le rôle du service de médecine agréée du Centre de gestion auprès de leurs collectivités et établissements affiliés en confiant au centre de gestion une mission facultative de proposition d'examens médicaux par un médecin agréé, recruté par le CDG 23.

Afin de faciliter les demandes d'examens médicaux, il est proposé aux collectivités ou établissements, une adhésion au service de médecine agréé du CDG 23.

Le médecin agréé du CDG 23 pourra réaliser les examens médicaux suivants :

- Les demandes de prolongations d'autorisation d'accomplir un service à temps partiel pour raison thérapeutique au-delà d'une période de 3 mois.
- La visite au moins une fois au-delà de six mois consécutifs de congé de maladie.
- Dans le cadre de demande de prolongation des congés de longue maladie, congés de longue durée, du congé de grave maladie hors des cas de saisine du conseil médical formation restreinte.
- Dans le cadre des saisines du conseil médical unique, il pourra être sollicité directement par le conseil médical.

Les missions effectuées par le CDG s'effectuent dans le cadre des demandes d'avis médicaux et sont précisées par la convention.

La collectivité ou l'établissement s'engage sur les actions suivantes :

- Le suivi administratif des agents.
- La demande d'examen médical auprès du secrétariat du médecin agréé doit être faite par écrit avec l'ensemble des pièces nécessaires.
- Dans les cas où la réglementation l'exige, la collectivité s'engage à envoyer à l'agent en recommandé avec accusé de réception, la convocation transmise par le CDG, dans les plus brefs délais après réception.
- Les demandes de pièces ou documents nécessaires à l'examen médical sont effectués par la collectivité auprès de l'agent.
- Dans le cadre des demandes d'examens sollicités par la collectivité, la collectivité s'engage à communiquer par écrit au CDG, toute absence de l'agent convoqué immédiatement après en avoir été informée.

La facturation de l'examen médical sera établie conformément à l'arrêté du 03 juillet 2007 fixant la rémunération des médecins agréés généralistes, soit, 50.00 euros

Les dépenses d'assistance administrative supportées par le centre de gestion pour l'exercice de cette mission complémentaire de secrétariat à caractère facultatif sont financées par la cotisation additionnelle prévue par l'[article L452-30](#) du CGFP dont le taux est fixé par délibération du conseil d'administration.

La durée de la présente convention est fixée à un an à compter de sa signature par la collectivité ou l'établissement et sera automatiquement reconduite jusqu'au 31/12/2026 sauf dénonciation expresse par lettre recommandée avec avis de réception, 3 mois au moins avant la date d'échéance annuelle par l'une ou l'autre des parties (soit le 30/09/N pour l'année N+1).

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission, l'organe délibérant, décide :

-d'AUTORISER le Maire à signer la convention avec le centre de gestion portant adhésion au service de médecin agréée.

-d'INSCRIRE les crédits au budget.

☞ Tous pour à l'unanimité

7- Budget Commune : Décision modificative n°1 – Panneaux touristiques

Madame Corinne DEMAY, adjointe chargée des finances explique qu'il s'agit d'un oubli sur le budget principal initial. Madame Sandrine DUBOUIS commente le projet travaillé avec l'Office du Tourisme dans le but d'un parcours touristique.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042				023		3 100,00
Bâtiments publics	615221		3 100,00			
Fonctionnement dépenses			3 100,00			3 100,00
		Solde	0,00			
Immobilisations corporelles en cours				231	202314	3 100,00
Investissement dépenses						3 100,00
		Solde	3 100,00			
Virement de la section de fonctionnement 040				021	H.O.	3 100,00
Investissement recettes						3 100,00
		Solde	3 100,00			

☞ Tous pour à l'unanimité

8- Budget Commune : Décision modificative n°2 – Bornage parcelle Ages et Vie

Monsieur le Maire explique que, dans l'estimatif du projet Ages et Vie, a été omis la division parcellaire relative à la vente du terrain. Madame Corinne DEMAY, adjointe en charge des finances, explique le mouvement budgétaire suivant :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042				023		1 200,00
Bâtiments publics	615221		1 200,00			
Fonctionnement dépenses			1 200,00			1 200,00
		Solde	0,00			
Immobilisations corporelles en cours				231	318	1 200,00
Investissement dépenses			1 200,00			1 200,00
		Solde	1 200,00			
Virement de la section de fonctionnement 040				021	H.O.	1 200,00
Investissement recettes						1 200,00
		Solde	1 200,00			

☞ Tous pour à l'unanimité

9- Subvention Groupement de Vulgarisation Agricole

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention du Groupement de Vulgarisation agricole dont le siège se trouve sur la commune d'AHUN et qui est un moyen de s'informer et de trouver des solutions pour faire face aux évolutions actuelles dans le secteur agricole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote une subvention de 100 € et charge Monsieur le Maire d'établir tous les documents nécessaires.

☞ Tous pour à l'unanimité

10- Adhésion Assumer :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association ASSUMER de Fransèches II est proposé à la commune d'adhérer.

Cette association avait été initialement créée pour organiser des événements sur le territoire de l'ancien canton de Saint-Sulpice-les-Champs ou aider les associations adhérentes à organiser des manifestations. Le montant de la cotisation est égal à 0.30 € par habitant soit pour Ahun la somme de $1651 \times 0.30 = 495.30$ € par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adhère à l'association Assumer pour l'année 2023 et charge Monsieur le Maire d'établir tous les documents nécessaires.

☞ Tous pour à l'unanimité

11- Questions diverses :

- ***Festivités :***

- dimanche 14 mai : braderie Lou Pitchou cour de l'école
- jeudi 18 mai : vide grenier Busseau sur Creuse - asso Histoire Patrimoine Busseau Sur Creuse
- mercredi 24 mai à 15h salle des fêtes festival Coquelicontes
- mercredi 21 juin à partir de 18h salle des fêtes et champ de foire organisée par la Caravane des Libertés : ouverture par les élèves de Lydie et Sébastien (cours de musique le mercredi

en mairie), Batucada Naswakara, Sang Conteste chansons révoltées, Dup Eva bal trad' et folk et animation par Abracadada et les cheveux magiques - Buvette - restauration par Aurore Guy - vendredi 28 juillet - 20h30 - soirée Festival Cordes et compagnie - Trio Jubilate Tango, sérénade, samba, thème et variations, rêverie, musiques de films, musiques contemporaines émouvantes et joyeuses, - église
- dimanche 16 juillet - plan d'eau - 2 CV en fête - Les amis des anciennes en marche
- vendredi 4 aout - soirée - ouverture du festival Musique à la Source - claveciniste Pierre Hantaï - Variations Goldberg de Bach – église
- mardi 15 aout : brocante ???
- mercredi 16 aout : fête foraine ??? feu d'artifice ???
- du 19 au 20 aout : moto cross des nations classiques
- mercredi 23 aout - soirée - salle des fêtes - La boule spectacle circassien en partenariat avec La Metive et Sirque Nexon
- dimanche 27 aout - 20h30- festival cordes et compagnie - salle des fêtes - Zara histoire mise en musique

- **4^{ème} tranche route de Limoges :**

Monsieur le Maire indique que l'entreprise BTM a effectué le relevé topographique effectué et que la consultation pour un maître d'œuvre est lancée.

- **Restaurant scolaire :**

De nouveaux plans modifiés à notre demande ont été reçus de la part de Spirale 23 avec l'augmentation de la capacité d'accueil de 50 à 70 places.

Suite aux offres des Spirale et PVD, Sandrine DUBOUIS soulève les projets déjà débattus pour la salle des fêtes, la salle des sports dite « Verso » et le bâtiment du Mas qui pourraient être rénovés. Monsieur le Maire rappelle que les subventions pour ce type de travaux ne sont pas forcément élevées ou accordées. Il est convenu de solliciter l'avis des habitants.

Sandrine DUBOUIS rappelle l'état des propriétés au Mas, il est important de sécuriser les lieux.

- **Prévision d'une prochaine commission PVD** avec le nouveau chargé de mission M. Mathieu TRAPP

- **Plan d'eau :** négociation avec la DDT pour l'autorisation administrative : plus de réfection de moine mais rajout d'un bac de décantation en béton à la sortie de l'ouvrage en remplacement

- **Avancement des travaux :**

Logement ancienne gendarmerie : l'électricité est terminée, le peintre doit intervenir très prochainement,

ESAT : début des travaux semaine 20

Office du tourisme : début des travaux semaine 20

WC au plan d'eau : réfection en cours,

L'ouverture du Décapark a été inaugurée samedi 06 mai 2023.

☞ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.**